

Déclaration UNSA au Conseil d'administration du 23 juin 2017

Compte tenu de la feuille de route du CASDEC, nous attendons de connaître aujourd'hui le retour du nombre d'adhésions ce qui permettra d'établir un angle de travail plus clair, à la fois pour les administrateurs mais également pour nos collègues qui travaillent au CASDEC. Car oui, il ne faut pas oublier que nous devons travailler ensemble, nous sommes un comité d'action sociale et avant tout une association. Pour rappel une association a pour but de faire évoluer ses adhérents dans les prestations qu'elle propose. Ce n'est pas selon nous un séjour neige qu'il soit basé sur un pourcentage identique pour chaque agents où au QF qui fera l'unanimité. Nous le savons pertinemment en commission sociale, les situations précaires des agents nous poussent à reconsidérer les choses et à devoir proposer des prestations ouvertes et accessibles à tous. En tant qu'administrateurs nous devons poser un diagnostic, évaluer les besoins et programmer des prestations justes.

C'est pourquoi l'UNSA propose comme nous l'avons vu au C.A budget de l'an dernier, d'engager des démarches auprès de prestataires locaux afin de permettre aux agents célibataires et couples sans enfants d'avoir quelques choses pour Noël sous forme de panier avec produits des terroirs et en abandonnant les chocolats on peut redonner ses 10000 euros à des agents qui pour une fois peuvent prétendre au moins à une prestation juste au vu de leurs moyens.

En ce qui concerne le spectacle de Noël, il nous semble important de reconsidérer l'évènement si EDS ne nous satisfait pas cette année. Il s'agirait de toujours garder l'ambiance "spectacle" car il nous semble important qu'un comité d'action sociale puisse permettre aux enfants un accès à la culture autre que d'aller au cinéma et ainsi démarcher des compagnies aux idées nouvelles.

Nous restons convaincus qu'à plusieurs têtes on arrive à quelque chose et qu'enfin nos collègues fassent partie des commissions afin de nous éclairer sur les possibilités ou non qu'une prestation puisse se faire. Ainsi nous espérons qu'en commissions locations, billetterie, partenariats et autres, il y est un agent concerné par le dossier qui donne son avis et ensuite au regard des échanges nous trancherons ensemble. C'est dans ce but que nous avons participé à l'OATT.

Le CASDEC n'appartient pas aux syndicats et nous ne sommes pas des patrons, c'est ce que revendique l'UNSA !

Enfin nous souhaiterions voir très vite arrivé un(e) remplaçant(e) à la place d'Arthur Barbier car nous craignons la surcharge de travail pour l'équipe du CASDEC.

Merci pour votre attention.

Cordialement,

Romain Bruand (titulaire CASDEC)